anone a) Exportations d'uranium

De 1945 à 1974, les exportations canadiennes d'uranium s'effectuaient en vertu d'accords de coopération nucléaire (avec la République fédérale d'Allemagne, R.F.A., en 1957, avec la Suisse en 1958, avec l'Euratom en 1959, avec le Japon en 1959 et avec la Suède en 1962) qui assujettissent les exportations aux " utilisations pacifiques " et à l'acceptation, par le pays importateur, de mesures en vue d'une vérification bilatérale par le Canada ou, de plus en plus, par le biais des garanties de l'A.I.E.A.

De 1945 à 1965, le Canada a en outre exporté aux États-Unis et au Royaume-Uni de l'uranium utilisé pour les programmes d'armement nucléaire de ces pays. Ces exportations se situaient dans le cadre des relations du Canada avec ces deux pays en matière de défense. Cette politique fut abandonnée en juin 1965, lorsque le premier ministre d'alors, Lester B. Pearson, fit la déclaration suivante à la Chambre des communes :

" Dans sa politique visant à encourager l'utilisation d'uranium canadien pour des fins pacifiques, le gouvernement a décidé d'accorder des permis d'exportation, ou délivrance de permis d'exportation, au sujet des ventes d'uranium aux termes de contrats négociés à l'avenir, uniquement si l'uranium doit servir à des fins pacifiques. Avant d'autoriser des ventes de cet ordre pour une destination quelconque, le gouvernement exigera un accord avec le gouvernement du pays importateur pour s'assurer, moyennant une vérification convenable, que l'uranium servira uniquement à des fins pacifiques. "

Depuis l'adoption de cette politique, toutes les exportations canadiennes d'uranium sont assujetties à cette disposition visant leur utilisation à des " fins pacifiques " pacifique " (E.N.P.), c'est-à-dire à de.. " supp

pacifiques seutement. Sur ce, le gouvernement du Canada, qui ne fait pas de distinction entre les amabrille (daires En 1956, le Canada a conclu, dans le cadre de son programme d'aide à l'Inde, un accord en vue de lui fournir un réacteur de recherche. Ce réacteur (le CIRUS) était fourni sous réserve qu'il ne servirait qu'à des fins pacifiques. Les États-Unis fournissaient l'eau lourde requise.